



REGIONAL OFFICE FOR THE WESTERN PACIFIC
BUREAU RÉGIONAL DU PACIFIQUE OCCIDENTAL

COMITÉ RÉGIONAL

WPR/RC76/4

Soixante-seizième session
Nadi (Fidji)
20-24 octobre 2025

6 août 2025

ORIGINAL: ANGLAIS

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET SÉCURITÉ ET RÉSILIENCE
DES SYSTÈMES DE SANTÉ

La Région du Pacifique occidental est confrontée à une crise climatique et sanitaire qui ne cesse de s'aggraver. La hausse des températures, les phénomènes météorologiques extrêmes et la dégradation de l'environnement amplifient les risques pour la santé, en touchant de manière disproportionnée les populations vulnérables et en mettant à rude épreuve les systèmes de santé des pays. Les petits États insulaires en développement sont en première ligne et subissent de plein fouet les effets des changements climatiques malgré la contribution négligeable de ces pays aux émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Le présent projet de plan régional de mise en œuvre pour des systèmes de santé sûrs et résilients face aux changements climatiques, qui tient compte du contexte et des priorités du Pacifique occidental, a été élaboré pour donner corps au *Plan d'action mondial de l'OMS sur les changements climatiques et la santé*. Le plan régional s'inscrit également dans le cadre de la vision de la Région pour la collaboration de l'OMS avec les États Membres et les partenaires, intitulée *Tisser la trame de la santé pour les familles, les communautés et les sociétés dans la Région du Pacifique occidental (2025-2029)*. Le plan régional de mise en œuvre a été diffusé et présenté à l'occasion d'une consultation en ligne de quatre jours menée en mars 2025. Les représentants des États Membres ont fait part de leurs observations et exprimé un large appui au plan. L'OMS s'emploie déjà à accélérer l'action du secteur de la santé face aux changements climatiques, en proposant des mesures et des objectifs prioritaires pour rendre les établissements de santé plus résilients et durables dans l'ensemble de la Région.

Le Comité régional de l'OMS pour le Pacifique occidental est prié d'examiner, en vue de son approbation, le projet de *plan de mise en œuvre du Plan d'action mondial sur les changements climatiques et la santé dans la Région du Pacifique occidental*.

PROJET DE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LA SANTÉ DANS LA RÉGION DU PACIFIQUE OCCIDENTAL

1. CONTEXTE

Aucun pays, aussi riche soit-il, n'est pleinement prêt pour faire face aux conséquences des changements climatiques sur la santé.

Les changements climatiques constituent une menace fondamentale pour la santé. Selon les statistiques du [Programme des Nations Unies pour le développement](#), les tempêtes, les inondations et les glissements de terrain sont responsables chaque année de 43 000 décès en moyenne dans la région Asie-Pacifique. La fréquence, l'imprévisibilité et la prégnance croissantes des phénomènes climatiques extrêmes affaiblissent les systèmes économiques, sociaux et sanitaires et réduisent à néant certains progrès obtenus de haute lutte en matière de santé dans le Pacifique occidental. La Région est touchée de manière disproportionnée par les épidémies et les situations d'urgence, et sa diversité la rend d'autant plus vulnérable à un large éventail d'événements climatiques catastrophiques.

Chaque année, des communautés entières sont déplacées par des typhons, des inondations et des sécheresses, des températures extrêmes, des incendies de forêt, l'élévation du niveau de la mer, la pollution de l'air et des glissements de terrain, entre autres menaces. Les conditions climatiques n'ont pas seulement des conséquences directes sur la santé des personnes ; elles influent également sur d'autres êtres vivants – tels que les moustiques, les tiques, les puces et les mouches – qui transmettent des maladies aux humains.

D'ici à 2050, le niveau de la mer devrait s'élever de 15 à 30 centimètres à l'échelle mondiale, mettant en péril les établissements de santé situés dans les zones côtières. Le problème est plus aigu dans le Pacifique, où 62 % des établissements évalués dans 14 pays insulaires du Pacifique étaient implantés à moins de 500 mètres des côtes.

Le secteur de la santé est tenu de réduire son empreinte carbone

Bien que sa mission soit essentielle, le secteur de la santé est responsable d'environ 5 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. D'après un [rapport publié en 2019](#) par Health Care Without Harm, une organisation non gouvernementale, et Arup, un cabinet de conseil, 71 % de ces émissions proviennent principalement de la chaîne d'approvisionnement destinée aux soins de santé, notamment la production, le transport et l'élimination de biens tels que les produits pharmaceutiques et autres produits chimiques, les produits alimentaires et agricoles, les dispositifs médicaux, ainsi que les équipements et instruments hospitaliers. Au total, le secteur de la santé génère à l'échelle mondiale des émissions équivalentes à celles de 514 centrales électriques au charbon.

Le secteur de la santé prend des mesures pour réduire ses émissions. Des interventions simples et peu coûteuses, telles que le recours à des sources d'énergie de substitution non polluantes, contribuent à réduire les émissions. En outre, le personnel de santé de la Région est de mieux en mieux formé aux méthodes favorisant des pratiques écologiquement durables qui préservent la qualité des soins tout en améliorant la surveillance sanitaire et les systèmes d'alerte précoce reposant sur des données climatiques.

Des établissements sûrs et résilients au climat comme point de départ

Les établissements de santé, qui protègent la santé et sauvent des vies, sont au cœur de la prestation de services. La plupart des établissements de santé de la Région du Pacifique occidental ne sont ni résilients aux changements climatiques ni durables sur le plan environnemental. Selon un [rapport publié en octobre 2024](#) par l'OMS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), un établissement de santé sur quatre dans le monde ne dispose pas de services élémentaires d'alimentation en eau. Lors de phénomènes climatiques extrêmes – qui provoquent souvent des inondations et des coupures d'électricité, par exemple – la plupart des établissements de santé suspendent leurs activités ou fournissent des soins de qualité inférieure aux communautés vulnérables et déplacées. Afin de renforcer la continuité du soutien et des services, même dans des conditions défavorables, la Région s'emploie à rendre tous ses établissements de santé sûrs et résilients face aux changements climatiques.

Action de l'OMS

Le [Plan d'action mondial sur les changements climatiques et la santé](#) a été élaboré par l'OMS pour donner suite à la résolution adoptée par l'Assemblée mondiale de la Santé en 2024 sur [les changements climatiques et la santé](#) (WHA77.14). En mai 2025, l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté le Plan d'action afin de fournir un cadre stratégique propre à guider les États Membres, le Secrétariat de l'OMS et d'autres parties prenantes dans la mise en place de systèmes de santé résilients face aux changements climatiques et sobres en carbone ; l'amélioration des systèmes de surveillance et d'alerte précoce ; la protection des groupes vulnérables tels que les enfants, les personnes âgées et les personnes vivant dans des zones à haut risque ; et la prise en compte de la santé dans les politiques climatiques et les mécanismes de financement.

En s'appuyant sur les efforts menés à l'échelle mondiale, la Région du Pacifique occidental continue de donner la priorité à la santé face aux défis environnementaux, en mettant l'accent sur les actions intersectorielles dans les pays et le renforcement des capacités. La vision de la Région, intitulée [Tisser la trame de la santé pour les familles, les communautés et les sociétés dans la Région du Pacifique occidental \(2025-2029\)](#), donne la priorité à une action plus rapide pour bâtir et renforcer des systèmes de santé résilients face aux changements climatiques pour tous.

2. PLAN D'ACTIVITÉ

2.1 Mesures prioritaires

Points d'entrée sur le terrain

1. Concevoir des établissements de soins de santé sûrs et résilients face aux changements climatiques selon une approche échelonnée, axée en priorité sur les établissements primaires, secondaires et tertiaires fortement exposés au risque climatique. La modernisation peut s'effectuer en plusieurs étapes, en fonction des résultats de l'évaluation des établissements de santé.
2. Renforcer les capacités des agents de santé à entretenir les installations qui contribuent à rendre les établissements plus sûrs et plus résilients face au climat, telles que les panneaux solaires et d'autres sources d'énergie de substitution, les systèmes durables d'alimentation en eau, la gestion des déchets et la ventilation naturelle, tout en améliorant la préparation requise pour répondre aux besoins des personnes touchées par les phénomènes climatiques.
3. Réaliser des exercices permettant de suivre ou de prévoir les problèmes sanitaires pouvant survenir en raison de maladies d'origine vectorielle ou hydrique (lors d'inondations) et de maladies respiratoires (associées à une exposition aiguë ou chronique à la pollution).
4. Mettre en place des systèmes alimentaires, dans la mesure du possible, autour des hôpitaux pour garantir la disponibilité pérenne de denrées alimentaires en cas de perturbations de la chaîne d'approvisionnement. À titre d'exemple, on pourra cultiver des plantes-racines dans les espaces verts des hôpitaux et installer des potagers sur le toit des établissements de santé, à condition que de l'eau soit disponible en quantité suffisante et que le sol soit libre de contaminants.
5. Prévoir des mesures de modernisation particulières pour les établissements de santé situés dans des zones urbaines densément peuplées.
6. Déplacer les établissements de santé vers des zones éloignées des côtes, dans la mesure du possible.

Garantir une action pérenne : politique et gouvernance

1. Établir ou renforcer des mécanismes nationaux de haut niveau sur les changements climatiques et la santé afin d'assurer la cohérence des politiques, de favoriser les avantages connexes pour la santé et d'assurer un dialogue continu entre les secteurs de la santé, de l'environnement et autres afin d'éclairer la prise de décisions.
2. Intégrer la santé dans les plans nationaux d'adaptation, les contributions déterminées au niveau national et les stratégies de développement à long terme à faibles émissions établis au titre de

L'Accord de Paris adopté en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en mobilisant les ministères et les secteurs autres que ceux de la santé, tels que ceux des finances, des infrastructures, de l'environnement, de l'énergie, de l'agriculture et des transports.

3. Incorporer l'approche « Une seule santé » dans les politiques climatiques nationales ou intégrer les interventions d'adaptation climatique dans les plans d'action nationaux « Une seule santé » afin de répondre efficacement aux effets des changements climatiques.
4. Établir des partenariats de financement innovants, en tirant parti des collaborations public-privé, des contributions philanthropiques et du soutien des banques multilatérales de développement afin d'accroître les ressources pour la santé provenant d'initiatives d'atténuation et d'adaptation.
5. Améliorer les capacités de prédiction et de prévision des systèmes d'information, y compris des systèmes d'alerte précoce et d'intervention.

2.2 Des opportunités pour accélérer l'action menée dans la Région du Pacifique occidental

Les États Membres sont encouragés à concevoir et à mettre en œuvre des projets visant à intensifier l'action climatique dans le secteur de la santé, conformément aux priorités définies dans la vision qui régit la collaboration entre l'OMS, les États Membres et d'autres parties prenantes dans la Région.

1. Accélérer l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets dans le secteur de la santé en rejoignant l'Alliance pour une action transformatrice sur le climat et la santé (ATACH) dirigée par l'OMS et en utilisant les orientations et les outils mondiaux conçus pour rendre les systèmes de santé résilients face aux changements climatiques.
2. Garantir l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et l'hygiène, ainsi que la gestion rationnelle des déchets médicaux dans tous les établissements de santé afin d'atteindre les objectifs fixés dans la vision régionale.
3. Élaborer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux pour la santé conformes aux cadres nationaux de résilience climatique ou veiller à intégrer des considérations relatives à la santé dans les plans d'action nationaux, les contributions déterminées au niveau national et les stratégies de développement à long terme à faibles émissions.
4. Encourager et adopter une approche « Une seule santé » pour affronter les crises sanitaires interdépendantes et amplifiées par les changements climatiques.

5. Renforcer les systèmes nationaux de données et de surveillance afin de contrôler l'efficacité des interventions et les tendances climatiques, en améliorant la détection des urgences sanitaires liées au climat, et les mesures prises pour y faire face.
6. Renforcer l'éducation de santé publique sur le climat et la santé pour les agents de santé et sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets pour les décideurs, en élargissant la formation pour y intégrer le développement du leadership en matière de climat et de santé et le renforcement des compétences techniques.
7. Améliorer l'accès aux mécanismes de financement consacrés aux changements climatiques et à la santé, y compris l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets dans le secteur de la santé.
8. Promouvoir la résilience des établissements de santé en milieu urbain par l'intermédiaire des réseaux Villes-santé.
9. Promouvoir l'éducation sur le climat et la santé par l'intermédiaire des réseaux Écoles-santé.
10. Promouvoir l'action communautaire sur le climat et la santé par l'intermédiaire des réseaux Îles-santé.

Ressources :

- [Alliance pour une action transformatrice sur le climat et la santé \(ATACH\)](#).

ATACH est une initiative de l'OMS, un réseau volontaire informel permettant aux participants d'échanger des points de vue, de partager des informations et de renforcer la coopération technique et politique. Cette communauté de pratique établit des liens entre les pays qui œuvrent au respect des engagements pris en faveur de la mise en place de systèmes de santé résilients face aux changements climatiques et durables grâce à diverses ressources, dont une bibliothèque spécialisée, des listes de partenaires et les coordonnées de personnes-contacts au sein des pays en vue d'une collaboration en réseau. L'Alliance fournit également des orientations et des exemples de [plans nationaux d'adaptation axés sur la santé](#) et de [systèmes de santé à zéro émission nette](#).

- [Portail sur les changements climatiques et la santé](#)

Ce portail de l'OMS propose des orientations et des outils visant à aider les États et Territoires à protéger la santé humaine contre les effets des changements climatiques, notamment :

- [Building Climate-Resilient Health Systems](#) (« Bâtir des systèmes de santé résilients face aux changements climatiques »), globalement structuré autour de dix composantes décrites

dans le [Cadre opérationnel de l’OMS pour la mise en place de systèmes de santé résilients face aux changements climatiques et à faibles émissions de carbone](#);

- Orientations et informations sur [les évaluations de la vulnérabilité et de l’adaptation, et les critères de qualité pour l’intégration de la santé dans les contributions déterminées au niveau national](#) établies au titre de l’Accord de Paris ;
- [Integrated surveillance and climate-informed health early warning systems](#) (« Systèmes intégrés de surveillance et d’alerte sanitaire précoce tenant compte de données climatiques »)
- [Climate change and health toolkit](#) (« Boîte à outils sur les changements climatiques et la santé »)
- [Health and Climate Change Country Profiles](#) (Profils de pays « Santé et changements climatiques »)

- **Portail WASH FIT**

WASH FIT (Water and Sanitation for Health Facility Improvement Tool – « Outil d’amélioration de l’eau et de l’assainissement pour les établissements de santé ») est un outil de gestion fondée sur les risques pour les établissements de santé, couvrant des aspects clés tels que l’eau, l’assainissement, l’hygiène des mains, le nettoyage de l’environnement, la gestion des déchets médicaux, ainsi que d’autres aspects liés à la gestion de l’énergie, des bâtiments et des installations. Ce portail offre des ressources WASH FIT et d’autres informations, telles que les données et faits saillants les plus récents, des guides, des fiches techniques, un manuel et des modules de formation, ainsi qu’un lien vers des vidéos et des tutoriels sur WASH FIT.

2.3. Indicateurs clés, jalons à mi-parcours et cibles dans la Région du Pacifique occidental

Activité	Indicateur	Données de référence 2025	Jalons à mi-parcours (2027)	Cibles à l'horizon 2030
Domaine d'action : points d'entrée sur le terrain				
Accélérer l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets dans le secteur de la santé grâce à l'ATACH	Nombre de pays ayant adhéré à l'ATACH Partenariat régional établi en faveur de l'ATACH	9 Non	> 15 Partenariat régional établi et opérationnel	< 20 Partenariat renforcé et action pérennisée
Intégrer et maintenir la résilience climatique et la durabilité environnementale dans les systèmes et les établissements de santé de manière échelonnée	Pourcentage d'établissements de santé plus résilients aux changements climatiques et plus sobres en carbone	Données de référence à l'échelle régionale indisponibles	10 %	20 %
Améliorer l'alimentation en eau potable, l'assainissement et l'hygiène, et la gestion rationnelle des déchets médicaux dans les établissements de santé	Pourcentage d'établissements de santé disposant au moins de services élémentaires d'alimentation en eau. Pourcentage d'établissements de santé disposant au moins de services élémentaires d'assainissement. Pourcentage d'établissements de santé assurant une gestion élémentaire des déchets	Un nombre insuffisant de pays de la Région du Pacifique occidental rendent compte de leurs progrès au titre de l'Objectif de développement durable (ODD) 6 au Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène	Plus de 14 pays rendent compte de leurs progrès au titre de l'ODD 6 au Programme commun de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène	Plus de 80 % disposent de services élémentaires d'alimentation en eau Plus de 60 % disposent de services élémentaires d'assainissement Plus de 60 % assurent une gestion élémentaire des déchets
Améliorer les connaissances et les compétences des agents de santé en matière de résilience climatique et de	Nombre d'agents de santé formés et habilités à intervenir en matière de changements climatiques et de santé dans les	Données de référence à l'échelle régionale indisponibles	Plus de 2500	Plus de 5000

Activité	Indicateur	Données de référence 2025	Jalons à mi-parcours (2027)	Cibles à l'horizon 2030
durabilité environnementale	établissements de santé			
Garantir une action pérenne : politique et gouvernance				
Effectuer des évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation en matière de changements climatiques et de santé et élaborer le volet santé des plans nationaux d'adaptation axés sur la santé	Nombre de pays ayant évalué la vulnérabilité et l'adaptation et élaboré le volet santé des plans nationaux d'adaptation axés sur la santé	10 pays	14 pays	18 pays
Améliorer les systèmes de surveillance, y compris les systèmes d'alerte précoce	Nombre de pays qui intègrent des informations météorologiques dans les systèmes de surveillance et de riposte pour au moins un risque sanitaire sensible au climat (par exemple, chaleur extrême ou maladie infectieuse sensible au climat)	5 pays	9 pays	12 pays

3. LE RÔLE DE L'OMS

Par l'entremise de son Centre Asie-Pacifique pour l'environnement et la santé dans la Région du Pacifique occidental et de ses bureaux de pays, l'OMS œuvrera aux côtés des États Membres pour :

- établir des réseaux de partenariat régionalisés pour l'ATACH, permettant d'accroître l'adhésion et la participation des États et Territoires de la Région du Pacifique occidental ;
- faciliter l'accès aux fonds internationaux pour le climat, en veillant à ce que la santé occupe une place prioritaire dans les discussions sur le financement en faveur du climat et à ce que les projets d'adaptation et d'atténuation climatiques en lien avec la santé bénéficient de flux de financement dédiés ;
- aider les États Membres à intégrer les politiques relatives à la santé et aux changements climatiques, notamment par la mise à disposition d'orientations pratiques, d'outils et de modules de formation pour recenser et hiérarchiser les risques sanitaires et les mesures de

riposte spécifiques dans les plans nationaux d'adaptation et les contributions déterminées au niveau national établis au titre de l'Accord de Paris ;

- faciliter les achats groupés et le soutien aux États Membres dans la conception et la mise sur pied d'infrastructures saines, sûres, sobres en carbone et écologiquement viables, y compris des établissements de santé résilients face aux changements climatiques, conformes aux meilleures pratiques mondiales et aux objectifs de durabilité ;
- appuyer la création d'une commission mondiale de recherche sur l'élévation du niveau de la mer et la santé, qui fournira une expertise technique, une synthèse des données factuelles et des recommandations stratégiques afin d'éclairer la prise de décisions à l'échelle nationale et mondiale ;
- fournir un soutien du Secrétariat en vue de l'élaboration d'un nouvel instrument juridique mondial axé sur l'élévation du niveau de la mer et la santé, dans le cadre des processus internationaux pertinents, tels que la CCNUCC, en veillant à sa conformité avec les cadres et les initiatives relatifs au climat et à la santé ;
- plaider en faveur d'un engagement et d'une action de haut niveau sur les changements climatiques et la santé dans les forums multilatéraux régionaux et mondiaux, tels que le Comité régional de l'OMS pour le Pacifique occidental, le Forum régional Asie-Pacifique sur la santé et l'environnement, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le Forum des îles du Pacifique, le Forum parlementaire de l'Asie-Pacifique sur la santé mondiale, l'Alliance des Villes-santé et la Conférence des Parties à la CCNUCC, en favorisant la collaboration entre les secteurs et en mettant en valeur les meilleures pratiques et les enseignements tirés des initiatives d'adaptation et d'atténuation ;
- promouvoir des approches innovantes telles que l'utilisation appropriée de l'intelligence artificielle et des technologies numériques.

4. SUIVI ET ÉVALUATION

Le Comité régional du Pacifique occidental sera régulièrement informé des progrès accomplis. Afin d'assurer le suivi de ces progrès, l'OMS aidera les États Membres à mettre en œuvre un cadre de contrôle conforme :

- aux indicateurs relatifs à plusieurs objectifs de développement durable (ODD), parmi lesquels :
 - l'ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
 - l'ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.
 - l'ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ;
- aux résultats attendus du *quatorzième programme général de travail* de l'OMS en matière d'impact et les indicateurs proposés : émissions de gaz à effet de serre du secteur des soins de santé, capacités nationales en matière de changements climatiques et de santé, et résilience renforcée des systèmes de santé ;
- aux cibles du *Plan d'action mondial sur les changements climatiques et la santé*.
- aux cibles et indicateurs régionaux énoncés dans la vision intitulée « *Tisser la trame de la santé pour les familles, les communautés et les sociétés de la Région du Pacifique occidental (2025–2029)* » ; et
- aux priorités définies dans les stratégies de coopération avec les pays et les stratégies de coopération multipays de l'OMS dans la Région du Pacifique occidental.

Le suivi et le compte-rendu périodiques de l'action menée par les secteurs nationaux de la santé face aux changements climatiques s'effectuent au moyen d'un document intitulé [WHO Health and climate change global survey report](#) (« Rapport de l'Enquête mondiale de l'OMS sur la santé et les changements climatiques »). Les États Membres remplissent un questionnaire d'enquête portant sur les politiques et plans nationaux en matière de santé et de changements climatiques ; les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation ; la mise en œuvre ; le renforcement des capacités ; les finances ; et la décarbonation et la durabilité des systèmes de santé. L'enquête mondiale est réalisée tous les trois ans.

Les données recueillies offrent un instantané des progrès accomplis par les gouvernements et des difficultés rencontrées pour répondre aux priorités en matière d'adaptation et d'atténuation dans le secteur de la santé. Ces données nationales servent non seulement à suivre les progrès mondiaux, mais contribuent également à la mise à jour des [Profils de pays sur la santé et les changements climatiques](#). Les profils offrent une synthèse des données factuelles sur les aléas climatiques et les risques sanitaires qui pèsent sur les pays, permettent de suivre les progrès accomplis à l'échelle nationale dans la lutte

contre les menaces sanitaires liées aux changements climatiques et fournissent un aperçu des principaux domaines d'action.

Les États Membres sont encouragés à mettre en place des mécanismes nationaux de communication des données et à participer régulièrement au processus mondial de surveillance.

5. CONCLUSION

Chaque État et Territoire peut agir pour sauver des vies et améliorer les aspects de la santé menacés par les changements climatiques. Malgré les obstacles, de nombreux pays déploient des efforts considérables, et leurs investissements commencent déjà à porter leurs fruits.

L'OMS s'emploie à créer davantage d'opportunités pour échanger des données d'expérience et des informations, renforcer les capacités par la coopération et accroître l'accès aux financements, aux fournitures et aux équipements, ainsi que pour améliorer les infrastructures des établissements de soins de santé dans toute la Région.

Chaque État et Territoire de la Région peut contribuer au corpus croissant de connaissances sur les actions à mener pour faire face à cette menace qui pèse sur l'humanité.